



## Le Conseil communal veut réfléchir à un moratoire

Joris Carel, scrutateur, a dû sortir la fameuse urne, puisqu'un vote à bulletin secret a été demandé par l'assemblée. Il s'est soldé par 16 « oui », 12 « non » et trois abstentions. C.MD

**BAVOIS** La Municipalité va devoir étudier la motion Schwab, visant à geler tout projet éolien durant dix ans.

TEXTES ET PHOTOS: C. MD

Avant même de décider si Bavois veut ou non mettre entre parenthèses tout projet éolien sur son territoire durant dix ans, il faut déjà savoir s'il est possible d'envisager une telle mesure. Et sur ce point, les avis divergent, tant entre les municipaux et les conseillers communaux qu'entre le service juridique du Canton de Vaud et Me Grisel, mandaté par la Commune pour établir un avis de droit. Mais voilà, au bout d'un moment, il faut trancher. Et mardi dernier, alors qu'aucun débat n'avait eu lieu avant le vote, la majorité des élus a estimé que la motion de Daniel Schwab était recevable. «Yes!» lâche une personne dans le public, subtilement avant d'agripper son téléphone pour répandre la nouvelle. «Ce n'est qu'une étape, mais c'est déjà bien!»

Une fois de plus, les conseillers communaux se sont donc ralliés à l'avis de la commission ad hoc. En effet, en décembre dernier, la majorité de celle-ci avait demandé à l'organe délibérant de prendre son temps avant de trancher la question, afin de consul-

ter un avocat. Ce qui a été fait. D'un commun accord, la commission et la Municipalité ont choisi de recourir à Me Grisel. Celui-ci a clairement indiqué que la position de l'exécutif était «soutenable», mais que la motion «ne viole pas d'une manière assez grave et manifeste le droit supérieur pour qu'il s'impose impérativement de la déclarer irrecevable».

Il appartient maintenant à la Municipalité d'étudier cette possibilité de moratoire. Un vent d'espoir s'est donc levé mardi soir pour les opposants au projet éolien.

### Une alternative à étudier

Alors que la tension monte et que les attaques personnelles se multiplient, le conseiller communal Adrien Saugy a suggéré de prendre la tangente. Dans une interpellation déposée, il demande à la Municipalité d'étudier la possibilité «d'un échange à l'amiable de terrains agricoles entre le Coudray et la plaine, de façon à ce que le projet éolien soit entièrement aux mains de la Commune». Ce procédé ayant déjà été mis en place lors de la construction de l'autoroute, il pourrait être utile une fois encore. «Je trouve très intéressant d'avoir des objets constructifs dans ce dossier. On va se renseigner», a promis le municipal Julien Burnens.

### Doute sur l'intégrité

Il n'y a pas que les éoliennes qui font grincer des dents certains conseillers communaux à Bavois. La gestion du projet par la Municipalité soulève aussi des questions chez les opposants.

En effet, le syndic Thierry Salzmann fait partie des propriétaires terriens qui ont accepté d'accueillir une machine sur leur parcelle, en échange d'une rétribution. Selon certains, l'édile aurait donc tout intérêt à ce que le projet voie le jour.

Pourtant, du côté de la Municipalité, on affirme que Thierry Salzmann s'est à chaque fois récusé des discussions liées aux éoliennes. Suspicious, les conseillers communaux ont demandé la preuve de ces dires.

Mardi soir, l'exécutif a ainsi apporté les procès-verbaux prouvant que le syndic s'est récusé dès la création du comité de pilotage, en 2018. «Avant cela, il n'y a jamais eu de prise de décision», a souligné le municipal et président du Copil, Julien Burnens.

Mais cette réponse n'a pas convaincu toute l'assemblée, qui a jugé «tardif» ce début de récusation, puisque les promoteurs auraient commencé à approcher des particuliers bien avant cela.